



## Quitter un CDD sans contrat signé..

Par **Sensit**, le **21/07/2011** à **03:41**

Bonjour,

D'abord quelques mots sur ma situation :

Je travaille en station service depuis quelques jours (un contrat sur 130h, mais qui n'a toujours pas été signé, et je suis apparemment en "Extra" (Je ne sais pas si cela change quelque chose mais je préfère le préciser..)). Je n'ai effectué que 2 journées pour le moment, mais je souhaite quitter ce travail, je me pose cependant certaines questions .. :

- Dans la mesure ou je n'ai encore signé aucun contrat, suis-je libre de partir du jour au lendemain / sans raisons ?
- Si oui, y'aura-t-il des conséquences et lesquelles ? (Dommage et intérêts, serais je payé pour les journées effectuées par exemple.. ?)
- Comment dois je procéder pour annoncer mon départ ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **21/07/2011** à **10:10**

Bonjour,

Il vaudrait mieux que vous attendiez d'avoir signé le contrat de travail car normalement sans contrat écrit vous êtes en CDI mais à temps plein sans période d'essai et vous devriez alors respecter le préavis prévu à la Convention Collective applicable sauf accord écrit avec l'employeur...

Autrement, vous pourriez le rompre pendant la période d'essai en respectant un délai de prévenance de 24 ou 48 h suivant si vous avez plus de 8 jours de présence...